



Institut Pasteur

Paris, le 20 février 2019

Référence : NdP/19-008

Note d'organisation n°0104

Annule et remplace la note d'organisation n° 078 du 24/01/2012

Objet : les règles à appliquer pour les publications des doctorants

1) Affiliation

En accord avec les règles diffusées par les écoles doctorales, tout doctorant doit faire figurer l'Université dans laquelle il est inscrit dans la signature de ses articles selon les formulations décrites ci-dessous.

Le principe est d'indiquer deux affiliations pour les doctorants :

- 1 la première décrivant le laboratoire de l'Institut Pasteur où l'étudiant effectue sa thèse
- 2 la deuxième décrivant l'Université où l'étudiant est inscrit administrativement.

Exemple :

Dupond, P.^{1,2}

¹ Unité des pathogènes très dangereux, Institut Pasteur, UMRXXX CNRS, Paris 75015, France

² Université X, COMUE Y, Ville code postal, France

La façon de décrire cette affiliation (deuxième ligne) diffère selon les Universités / COMUEs (et est susceptible d'évoluer) :

Pour Sorbonne Université :

² Sorbonne Université, Collège doctoral, F-75005 Paris, France

Pour Sorbonne Paris Cité :

² Université d'inscription du doctorant, Sorbonne Paris Cité, Paris, France

Pour PSL :

² Etablissement d'inscription du doctorant, PSL University, Paris, France

Pour Paris-Saclay :

² Université d'inscription du doctorant, Université Paris-Saclay, [Orsay ou Versailles ou Evry ou Cachan], France

2) Remerciements

- Contrats financés par une université :

Mentionner le numéro du contrat doctoral ainsi que le nom de l'Ecole Doctorale

- Contrats financés par un bailleur :

Mentionner le bailleur ainsi que le nom de l'Ecole Doctorale

- PPU :

Mentionner " Name of the PhD student is part of the Pasteur - Paris University (PPU) International PhD Program. This project has received funding from Name of the sponsor" ainsi que le nom de l'école doctorale.



Stewart COLE
Directeur Général